



France Telecom

Le Président Directeur Général

P/99/151

Paris, le 02 AVR. 1999

DECISION N°6/99

A compter du 1^{er} mai 1999, l'ensemble du personnel de France Telecom SA, tous statuts confondus, relève du régime de remboursement au réel, pour les frais professionnels engagés en France.

Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Bon'.

Michel Bon

Le présent document a vocation à être inséré dans le registre de publication des délégations de compétence et décisions à caractère réglementaire (en référence à la lettre de la DRHG du 20 mai 1998)

Siège Social

6 place d'Alleray - 75505 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 44 44 22 22 - Télécopie : 01 44 44 03 59

SA au capital de 4 098 458 244 EUR - 380 129 866 RCS Paris